



MAIRIE DE CERFONTAINE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 19 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Cerfontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Monsieur Fabrice PIETTE, Maire.

Date de convocation : **12 Novembre 2024**

Présents : PIETTE Fabrice, HIGUET Thierry, HOTTOIS Didier, REPAIRE Claire, Philippe JOUNIAUX Nathalie JAGER, Guy WATTHEE, MANIEZ Alain, Benoit DELAPORTE, MELET Jean-Luc, Ludivine MELET, ETIENNE Thérèse

Absents ayant donné procuration : BETTENS Alice (procuration à Claire REPAIRE)

Absent excusé : Stéphane SALVADOR, CUVELIER Stéphane

Nombre de membres élus : **15**

Nombre de membres convoqués : **15**

Nombre de membres présents et représentés : **13**

- **Secrétaire de séance** : **Thierry HIGUET**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 13 Septembre 2024
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le marché public « maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement et à la requalification avec mise en sécurité de la RD 936.
- Adhésions au SIDEN-SIAN
- Questions diverses

1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 Septembre 2024

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal

- Sans aucune remarque, Monsieur le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du 13 septembre 2024
- **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2° Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement et la requalification avec mise en sécurité de la RD 936 à Cerfontaine

Vu les directives européennes portant coordination des procédures de passation des marchés publics :

- Directive 2014/24/UE du 26 février 2014 : marchés de fournitures, services et travaux
- Directive 2014/25/UE du 26 février 2014 : marchés publics dans les secteurs de l'eau, énergie, transports et services postaux
- Directive 2014/23/UE du 26 février 2014 : contrats de concession

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les Décrets n° 2022-767 du 2 mai 2022 et n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Il est rappelé que la ville de **Cerfontaine** a lancé une procédure d'appel d'offre ouvert pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à « **Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement et la requalification avec mise en sécurité de la RD 936 à Cerfontaine** »

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et JOUE le **12 juillet 2024** ; un avis rectificatif a été publié le **3 septembre 2024** (ajout d'informations).

Le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme CDG 59 le **12 juillet 2024**

La Commission d'appel d'offre réunie le **7 novembre 2024** a décidé d'attribuer le marché au Groupement AGECI pour un montant provisoire de **129 995 € HT** (toutes tranches comprises).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la signature du Marché. Le Maire est par ailleurs autorisé à signé tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Séance levée à : 18h50

Le secrétaire de séance

Le Maire

Fabrice PIETTE